LA AUTO ECOLE PROVENÇALE
35 Avenue Henri Rochier 26110
NYONS – 04.75.26.24.98

Livret d'accueil

Bienvenue à la Provençale

Une formation de qualité dans une ambiance conviviale.

Des formateurs jeunes et motivés vous accueillent pour l'apprentissage théorique et pratique de la conduite et de la sécurité routière.

Les Enjeux de la Formation

Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent, indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route de part de leur inexpérience.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maitrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière, saura vous guider.

Evaluation préalable.

En préalable à la formation, une évaluation de niveau sera effectuée dès le début de la formation.

Les aptitudes cognitives évaluées sont :

1 Concentration
2 Coordination motrice
3 Inhibition
4 Mémoire visuelle à court terme
5 Estimation
6 Largeur du champ de vision
7 Adaptation
8 Attention partagée
9 Prévention des risques
10 Obéissance aux règles
11 Balayage visuel
12 Temps de réaction

Suite à ces exercices, un volume d'heures prévisionnelles sera déterminé.

Le Programme de formation.

Au travers de ce programme, vous allez comprendre les règles du code de la route mais aussi l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les compétences définies et à personnaliser votre progression.

Les compétences en 4 étapes :

1- Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

2- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

3- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

4- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

La conduite accompagnée et supervisée

La conduite accompagnée et la conduite supervisée permettent de conduire avec un proche accompagnateur avant l'obtention du permis de conduire. Ces formules présentent des avantages pédagogiques et économiques. Découvrez ici leurs différences, à qui s'adressent ces formules de conduite anticipée et comment elles se déroulent.

Conduite accompagnée ou supervisée : pour qui ?

La conduite accompagnée est aussi appelée Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC), car elle est accessible à partir de **15 ans**. C'est en effet l'âge minimum pour passer le Code de la route pour un candidat inscrit en conduite accompagnée, contre 17 ans en formation classique. Une fois l'examen du Code de la route obtenu et lorsqu'il est jugé prêt, après un **minimum de 20h de conduite**, il peut poursuivre en conduite accompagnée avec un proche. Pour cela un **rendez-vous préalable** est organisé avec l'élève, l'accompagnateur et l'enseignant pour faire le point sur les compétences à travailler. Pendant la conduite accompagnée, **deux rendez-vous pédagogiques** d'une durée de 3h chacun, sont prévus pour suivre sa progression et préparer sa présentation à l'examen du permis de conduire.
Le candidat doit conduire avec son accompagnateur pendant au moins **1 an** et parcourir au minimum **3000 km**.
L'âge minimum pour passer l'examen pratique du permis de conduire suite à une formation de conduite anticipée est de **17 ans et demi**, contre 18 ans en temps normal. Néanmoins, le candidat ne pourra pas conduire seul, même si le permis est obtenu, avant ses 18 ans.

La conduite supervisée

Un candidat souhaitant conduire avec un proche sans suivre un apprentissage anticipé de la conduite peut solliciter une inscription en conduite supervisée. Dans ce cas, l'âge minimum pour passer le Code de la route est de **17 ans**, comme pour tout candidat classique. Le candidat doit également suivre une formation minimale de **20h de conduite** avec un enseignant et suivre **un rendez-vous pédagogique** avec son accompagnateur avant de partir en supervisée.
Le candidat peut également demander à basculer en conduite supervisée en cours de formation, suite à un échec à l'examen du permis de conduire par exemple. Cela lui permet de continuer à conduire à moindre frais en attendant de repasser l'examen. Seul un minimum de **100km** est exigé avant de pouvoir passer l'examen pratique.

Les règles à savoir

Le candidat doit avoir l'autorisation de son auto-école et une évaluation positive de son enseignant, qui confirme qu'il est prêt à débuter la conduite accompagnée ou la conduite supervisée avec son accompagnateur. Cela sera alors mentionné sur son attestation d'inscription au permis de conduire, qu'il doit obligatoirement avoir sur lui lorsqu'il conduit, ainsi que sa pièce d'identité.
N'oublions pas de mentionner qu'avant de partir en conduite accompagnée ou en conduite supervisée, le candidat doit obtenir l'autorisation de l'assureur du véhicule qu'il conduira.
L'accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption (ni annulation, ni suspension de permis). Enfin, il doit avoir signé un contrat avec l'auto-école.
Un candidat en conduite accompagnée ou conduite supervisée peut avoir **plusieurs accompagnateurs**, qui peuvent faire partie de son entourage familial ou non.

Image : http://www.securite-routiere.gouv.fr

L’EVALUATION DE DEPART

OBJECTIFS :

Conformément à la réglementation en vigueur, l’école de conduite procède à une évaluation du niveau de l’élève avant la signature du contrat. Elle peut se faire soit via un logiciel ou un simulateur, soit en voiture avec un moniteur. Nous avons choisi cette deuxième formule pour plus de réalisme, mais également pour déjà apprendre à se connaitre. Cette évaluation permet de donner une estimation du nombre d’heures nécessaires à la formation pratique (20 heures étant le minimum).

DUREE : 1H

LIEU : Sur un parking, et en circulation à trafic faible ou nul

CONTENU :

On commence par un petit entretien, afin de voir la personnalité du candidat, son émotivité, son stress et ses attentes quant à la formation. Il a aussi pour but de voir le rapport à la conduite de l’élève, s’il a des notions sur la conduite et le véhicule, s’il a peut-être déjà une expérience en conduite.

Dans un second temps, l’enseignant observera les capacités de l’élève : son installation au poste de conduite, la tenue du volant, le démarrage, éventuellement le passage d’une vitesse. Bien entendu, l’enseignant guidera l’élève, ce qui lui permettra par la même occasion, d’évaluer sa capacité d’apprentissage.

Pour finir, l’enseignant fera un bilan et préconisera un certain volume horaire. En fonction de cette évaluation, un contrat de formation sera envoyé à l’élève, avec le nombre d’heures supplémentaires prévisionnelles et leur tarif.

L’élève répondra également à un questionnaire afin de cerner ses attentes et de définir un programme de formation personnalisé.

Programme de formation pour l'épreuve théorique générale

(Code de la route)

Objectifs :
- Obtenir l'épreuve théorique générale et acquérir de bonnes connaissances sur le code de la route

Intervenants :
Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R). Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

Moyens pédagogiques et techniques :
- Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.
- Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection.
- Outils pédagogiques et réglementaires
- Documentation professionnelle
- Maquettes
- Véhicules à boite manuelle de la catégorie B du permis de conduire

Effectifs :
25 élèves maximum dans la salle de code, 10 maximum en cas de cours en extérieur

Horaires :

Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14h	18h15	17h15	10h

Durée :
Les cours durent entre 1h et 2h selon le thème abordé.

Diplôme visé :
- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

Programme de formation

L'élève est invité à suivre des cours en salle et sur Internet.
En salle nous proposons 12 cours différents qui sont répartis sur quatre semaines. La liste de ces cours est affichée à l'entrée de la salle de code. Une fois par semaine, en règle générale, nous faisons également un test de 40 questions, expliqué par un enseignant.
Chaque cours aborde un grand thème du code de la route. Afin d'apprendre dans les meilleures conditions, les élèves doivent avoir leur livre de code à chacun des cours.
La formation sur Internet a pour but principal de faire des examens blancs. Les élèves ont un accès illimités pendant 4 mois à des tests de 40 questions. Bien entendu, s'ils ne comprennent pas certaines questions, nous restons à disposition pour leur expliquer.

Liste de cours proposés :

- Règles de priorités
- Signalisation
- Arrêt et stationnement
- Chargement, installation au poste de conduite
- Mécanique et équipements de sécurité
- La vitesse et ses limites
- Alcool, drogues et vision
- 1ers secours, comportement en cas d'accident
- Permis, catégories, assurance et sanctions
- Croisement, dépassement et autoroute
- Prise de conscience du risque et usagers vulnérables
- Influence de la société et comportement

Présentation à l'examen

L'élève est libre de se présenter à l'examen dès qu'il le souhaite. Il s'inscrit lui-même auprès des opérateurs (SGS, La Poste …) et doit payer 30€ par carte bancaire, directement à ces organismes.

L'école de conduite reste à disposition pour conseiller et aiguiller les élèves, en fonction de leurs résultats et de leur assiduité.

Programme de formation pour le permis B

Objectifs :
- Obtenir la catégorie B du permis de conduire via la conduite traditionnelle, l'apprentissage anticipé de la conduite ou la conduite supervisée. Autonomie de l'élève pour la conduite de la catégorie B, en sécurité ; prise de conscience des dangers de la route lié au conducteur, a l'environnement et aux autres usagers de la route ; adopter un comportement responsable et sûr.

Intervenants :
- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R). Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

Moyens pédagogiques et techniques :
- Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection.
- Outils pédagogiques et réglementaires
- Documentation professionnelle
- Maquettes
- Aires d'évolutions et parcours adaptés
- Véhicules à boite manuelle de la catégorie B du permis de conduire

Effectifs :
1 Elève par véhicule

Horaires :
Les horaires des leçons sont à prévoir avec l'auto-école. Sur prise de rendez-vous, du lundi au samedi, suivant les disponibilités des élèves. 1h par leçon les premières heures (apprentissage de meilleur qualité, réduit le risque de surcharge cognitive), 2h par cours possible, en fin de formation, pour diversifier les parcours et changer d'environnement de conduite

Durée :
- Minimum 20 heures obligatoire variable selon résultat de l'évaluation de départ réalisé à l'inscription de l'élève.

Suivi des acquis en cours de formation :
- Livret de formation aux permis B (remis à l'élève en début de formation)
- Fiche de suivi individuelle physique

Diplôme visé :
- Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule

PROGRAMME DE FORMATION B, AAC et CS, en boîte manuelle			
1. Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	**2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales**	**3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**	**4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique**
Connaitre les principaux organes et commandes du véhicule. Effectuer des vérifications intérieures et extérieures	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte	Evaluer et maintenir les distances de sécurité	Suivre un itinéraire de manière autonome
Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir une voie de circulation	Croiser, dépasser, être dépassé	Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire	Adapter l'allure aux situations	Passer des virages et conduire en déclivité	Connaitre les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
Démarrer et s'arrêter	Tourner à droite et à gauche en agglomération	Connaitre les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie	Connaitre les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
Doser l'accélération et le freinage à diverses allures	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide	Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, ABS, GPS …)
Utiliser la boîte de vitesses	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire	Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense	Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant l'allure et la trajectoire	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau	Connaitre les règles relations à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte	Pratiquer l'éco conduite
Regarder autour de soi et avertir		Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites	
Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité		Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts …	

Programme de formation pour le permis A2

Objectifs :
- Obtenir la catégorie A2 du permis de conduire

Intervenants :
- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R) mention deux roues. Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

Moyens pédagogiques et techniques :
- Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection.
- Outils pédagogiques et réglementaires
- Documentation professionnelle
- Maquettes
- Aires d'évolutions et parcours adaptés
- Véhicules à boite manuelle de la catégorie A du permis de conduire

Matériel :
L'équipement minimum pour les leçons moto est :
- Blouson Moto
- Paire de gants coqués et homologuée.
- Casque Moto à votre taille et homologué.
- Pantalon long non synthétique.
- Paire de chaussures moto

Aucun prêt de casque par l'établissement

Effectifs :
1 Elève par véhicule. Exceptionnellement 2 pour faire des plateaux blancs.

Horaires :
Les horaires des leçons sont à voir avec l'auto-école. Sur prise de rendez-vous, du lundi au samedi, suivant les disponibilités des élèves. Prévoir des sessions de deux à trois heures de conduite.

Durée :
- Minimum 20 heures obligatoire variable selon résultat de l'Evaluation de départ

Suivis des acquis en cours de formation :
- Livret de formation aux permis A
- Fiche de suivi individuelle physique

Diplôme visé :
- Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule

PROGRAMME DE FORMATION A2			
1. Maitriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation	**2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales**	**3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**	**4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique**
Connaitre et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard	Connaitre et respecter les règles de circulation	Evaluer et maintenir les distances de sécurité	Suivre un itinéraire de manière autonome
Connaitre la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues)	Croiser, dépasser et être dépassé	Préparer et effectuer un trajet longue distance en autonomie
Maitriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation	Négocier les virages de la façon la plus sécurisante	Connaitre les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine. Descendre de la machine en sécurité	Adapter l'allure aux situations	Communiquer avec autres usagers	Connaitre les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances	Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité	Connaitre les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie	Connaitre les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation …)
Monter et rétrograder les rapports de vitesse	Tourner à droite et à gauche	Connaitre les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible	Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette
Maitriser la réalisation d'un freinage	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorités	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide	Pratiquer l'éco conduite
Connaitre les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire	Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense	
Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (avec et sans passager)		Connaitre les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permet	
Maitriser l'utilisation de l'embrayage		Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites	
Maitriser les techniques d'inclinaison		Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts …	
Réaliser un freinage d'urgence			

Programme et enjeux de formation pour le permis AM

Objectif :

- Obtenir la catégorie AM du permis de conduire
- Le permis AM est une formation obligatoire pour conduire, dès quatorze ans, un cyclomoteur ou un quadricycle léger qui n'excède pas 50cm3 ni une vitesse de 45 km/h.

L'objectif de l'apprentissage de la conduite d'un cyclomoteur est de conduire en toute sécurité pour soi et les autres usagers de la route

Intervenants :

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R) mention deux roues.

Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

Moyens pédagogiques et techniques :

- Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection.
- Outils pédagogiques et réglementaires
- Documentation professionnelle
- Aires d'évolutions et parcours adaptés
- Véhicules scooter YAMAHA Bw'S 50cm3

Matériel :

L'équipement minimum pour les leçons est :

- Blouson Moto
- Paire de gants coqués et homologuée.
- Casque Moto à votre taille et homologué.
- Pantalon long non synthétique.
- Paire de chaussures moto
- Paire d'écouteurs oreillettes

Aucun prêt de matériel par l'établissement

Horaires :

Les horaires des leçons sont à voir avec l'auto-école. Sur prise de rendez-vous, du mardi au samedi, suivant les disponibilités des élèves.

Déroulement de la formation :

Un enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner de la mention deux roues anime les cours. Pour la formation théorique des outils pédagogiques conforme au REMC (vidéos, films …) sont mis à disposition des élèves pour faciliter leurs apprentissages. La formation peut se faire de manière individuelle ou bien avec deux élèves maximum.

Formation Théorique en salle (1h30) :

Vidéo débat :

- Connaître la signalisation verticale et horizontale
- Connaître les différents régimes de priorité et savoir les franchir
- Savoir choisir et maintenir une trajectoire
- Connaître les conséquences de la vitesse (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage)
- Sensibiliser aux risques spécifiques de la conduite des cyclomoteurs ou quadricycle léger à moteur.

Formation pratique hors circulation (2h) :

- Savoir béquiller et débéquiller le cyclomoteur
- Connaitre le rôle des équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur
- Avoir la connaissance des principaux organes des véhicules
- Savoir effectuer les contrôles indispensables des véhicules pour l'entretien et le maintien de la sécurité
- Savoir démarrer et arrêter un cyclomoteur
- Savoir Maitriser le dosage du frein avant et du frein arrière du cyclomoteur
- Connaitre et comprendre ou placer le regard

Formation pratique en circulation (4h, en deux sessions) :

- S'insérer en sécurité dans une circulation et prendre en compte la vitesse des autres véhicules, s'assurer d'être bien vu.
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur, qu'il soit dans la circulation ou pour la quitter en maintenant la stabilité, en dosant le freinage, aux franchissements des différentes intersections
- Rechercher les indices utiles à la circulation afin de savoir adopter son allure en circulation (signalisation verticale et horizontale, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers…etc.)
- Choisir et maintenir une position sur la chaussée
- Changer de direction

A l'issue des sept heures de formation, l'auto-école remettra une attestation de formation valable quatre mois en attendant l'émission du titre définitif.

Programme et enjeux de formation pour la formation 7h 125 cm3

Objectif :
- Obtenir la catégorie A1 du permis de conduire

Public concerné et prérequis :
L'obtention de la catégorie B du permis de conduire depuis 2 ans minimum est obligatoire pour suivre cette formation.
Vous êtes exempté de la formation de sept heures si vous remplissez une des conditions suivantes :
1 – Justifier de la pratique d'un deux-roues 125 cm3 ou d'un trois-roues L5e au cours des 5 années précédant le 1er janvier 2011, soit depuis le 1er janvier 2006. Il s'agit concrètement de demander à votre assureur un relevé d'informations.
2 – Être titulaire du permis A1 (pour les deux-roues 125) ou du permis A (pour les deux-roues 125 et les tricycles L5e) obtenu sur examen (et non pas par équivalence).

Intervenants :
- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R) mention deux roues. Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

Moyens pédagogiques et techniques :
- Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection.
- Outils pédagogiques et réglementaires
- Documentation professionnelle
- Aires d'évolutions et parcours adaptés
- Véhicules à boite manuelle YAMAHA YBR 125cm3

Matériel :
- Blouson Moto
- Paire de gants coqués et homologuée.
- Casque Moto à votre taille et homologué.
- Pantalon long non synthétique.
- Paire de chaussures moto

Aucun prêt de casque par l'établissement

Effectifs :
1 Elève par véhicule, formation individuelle.

Horaires :
Les horaires des leçons sont à voir avec l'auto-école. Sur prise de rendez-vous, du mardi au samedi, suivant les disponibilités des élèves.

Le déroulement de la formation :

Sur les sept heures de formation, deux heures sont censées être attribuées à un enseignement théorique, deux heures à une formation pratique hors circulation (en plateau) et les trois dernières heures à une formation pratique en circulation.

La formation théorique (2h)

Le programme débute par une analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur. Il se prolonge avec des conseils qui permettent d'appréhender les pièges de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit.
La personne en formation apprend à se rendre détectable auprès des autres usagers. Elle est sensibilisée à l'importance de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes). Elle apprend à se méfier des risques concernant l'adhérence. Cela va de l'attention à une flaque de gasoil au passage d'un ralentisseur, en passant par la présence de gravillons, de peintures au sol ou de plaques métalliques.
Enfin, cet enseignement théorique aborde les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les aménagements de la route, y compris à petite vitesse.

La pratique en plateau (2h)

La partie plateau de la formation est consacrée à la prise en main du véhicule et aux vérifications mécaniques : huile, pression et usure des pneumatiques, système de freinage…
Le stagiaire apprend à démarrer en sécurité, à bien positionner son corps pour assurer un meilleur équilibre grâce à une juste répartition du poids, à monter et à descendre les vitesses (sur une moto), à anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement, et à s'arrêter.
Il est sensibilisé à bien positionner son regard avant de virer ou de tourner.
Il est formé à tenir l'équilibre à petite vitesse, avec et sans passager, en ligne droite et en virage.

En circulation (3h)

Cette dernière partie de la formation se pratique en et hors agglomération.
À l'issue des 3H, le conducteur doit être capable d'adapter sa vitesse aux circonstances de la circulation, de choisir la bonne voie, de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds. Il devra savoir franchir une intersection, changer de direction et dépasser en toute sécurité en tenant compte du phénomène d'aspiration. Il doit enfin savoir négocier un virage en toute sécurité.

A l'issue des sept heures de formation, l'auto-école remettra une attestation de formation.

Programme et enjeux de formation pour la passerelle A2/A

Objectif :
- Obtenir la catégorie A du permis de conduire

Intervenants :
- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R) mention deux roues. Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

Moyens pédagogiques et techniques :
- Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection.
- Outils pédagogiques et réglementaires
- Documentation professionnelle
- Maquettes
- Aires d'évolutions et parcours adaptés
- Elèves conducteurs en cours de formation
- Véhicules à boite manuelle YAMAHA XJ6

Matériel :
L'équipement minimum pour les leçons moto est :
- Blouson Moto
- Paire de gants coqués et homologuée.
- Casque Moto à votre taille et homologué.
- Pantalon long non synthétique.
- Paire de chaussures moto

Aucun prêt de casque par l'établissement

Effectifs :
1 Elève par véhicule. Formation individuelle

Horaires :
Les horaires des leçons sont à voir avec l'auto-école. Sur prise de rendez-vous, du mardi au samedi, suivant les disponibilités des élèves.

Le déroulement de la formation :

Sur les sept heures de formation, deux heures sont censées être attribuées à un enseignement théorique, deux heures à une formation pratique hors circulation (en plateau) et les trois dernières heures à une formation pratique en circulation.

La formation théorique (2h)

Le programme débute par une analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes. Il se prolonge avec des conseils qui permettent d'appréhender les pièges de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit.

La personne en formation apprend à se rendre détectable auprès des autres usagers. Elle est sensibilisée à l'importance de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes). Elle apprend à se méfier des risques concernant l'adhérence. Cela va de l'attention à une flaque de gasoil au passage d'un ralentisseur, en passant par la présence de gravillons, de peintures au sol ou de plaques métalliques.

Enfin, cet enseignement théorique aborde les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les aménagements de la route, y compris à petite vitesse.

La pratique en plateau (2h)

La partie en plateau de la formation est consacrée à la prise en main du véhicule et aux vérifications mécaniques : huile, pression et usure des pneumatiques, système de freinage…

Le stagiaire apprend à démarrer en sécurité, à bien positionner son corps pour assurer un meilleur équilibre grâce à une juste répartition du poids, à monter et à descendre les vitesses (sur une moto), à anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement, et à s'arrêter.

Il est sensibilisé à bien positionner son regard avant de virer ou de tourner.

Il est formé à tenir l'équilibre à petite vitesse, avec et sans passager, en ligne droite et en virage.

En circulation (3h)

Cette dernière partie de la formation se pratique en et hors agglomération.

À l'issue des 3H, le conducteur doit être capable d'adapter sa vitesse aux circonstances de la circulation, de choisir la bonne voie, de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds. Il devra savoir franchir une intersection, changer de direction et dépasser en toute sécurité en tenant compte du phénomène d'aspiration. Il doit enfin savoir négocier un virage en toute sécurité.

A l'issue des sept heures de formation, l'auto-école remettra une attestation de formation valable quatre mois en attendant l'émission du titre définitif.

Parcours de formation B ou AAC ou CS

Nom et prénom : Date de naissance :

Catégorie de permis demandée : B Nombre de leçons conduite estimée à :

En fonction du questionnaire que vous avez rempli le jour de votre évaluation de conduite, nous vous avons préparé un prévisionnel du parcours de formation.
Ce document a pour but de vous situer dans la formation et de ***garder en vue les objectifs que vous vous étiez fixés*** *au moment de votre inscription.*
Nous ne garantissons pas le respect de ce programme à la lettre.

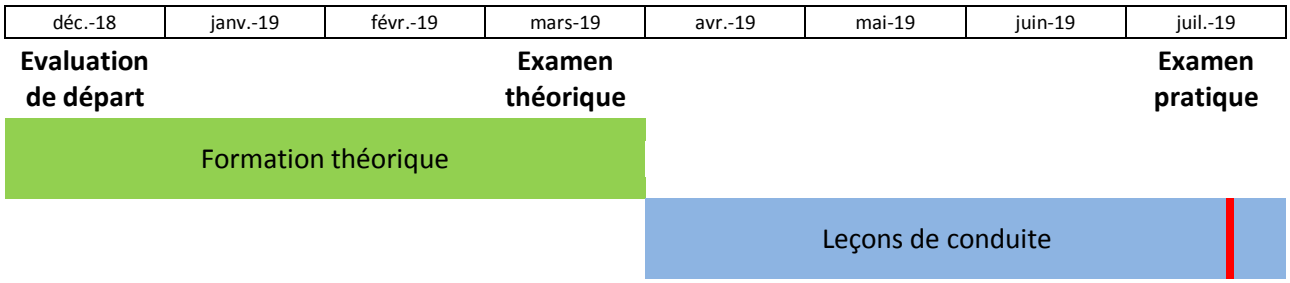

20ème heure possible en présence des parents/personne de confiance, afin de décider de l'ajout ou non de leçons supplémentaires

Formation théorique
Vous devrez **obligatoirement** assister aux cours collectifs suivants : *- Alcool et drogues* *- La vitesse et ses limites* *- La prise de conscience du risque et les usagers vulnérables* Ces cours sont dispensés en présentiel d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière
Formation pratique
Vous allez suivre un apprentissage de la conduite progressif et varié, notamment dans les conditions suivantes : *- conduite en ville et en rase campagne* *- conduite dans un environnement dégradé (pluie …)* *- conduite de montagne, sur route étroite et sinueuse* *- conduite de nuit*

Parcours de formation A2

Nom et prénom : Date de naissance :

Catégorie de permis demandée : A2 Nombre de leçons conduite estimée à :

En fonction du questionnaire que vous avez rempli le jour de votre évaluation de conduite, nous vous avons préparé un prévisionnel du parcours de formation.
Ce document a pour but de vous situer dans la formation et de ***garder en vue les objectifs que vous vous étiez fixés*** *au moment de votre inscription.*
Nous ne garantissons pas le respect de ce programme à la lettre.

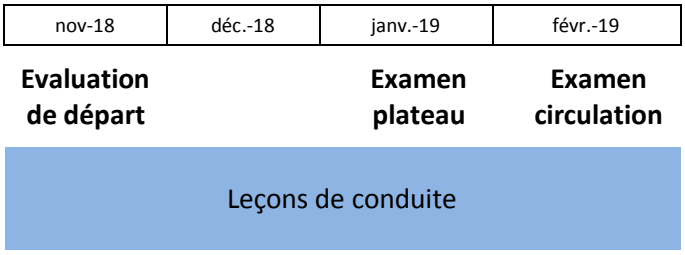

Plateau blanc

Formation théorique
Vous devrez **obligatoirement** assister aux cours suivant : - explications de la mécanique et du phénomène moto - le risque routier en moto et la prise de conscience du risque Ces cours sont dispensés en présentiel d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière mention deux roues
Formation pratique
Vous allez suivre un apprentissage de la conduite progressif et varié, notamment dans les conditions suivantes : *- conduite en ville et en rase campagne* *- conduite dans un environnement dégradé (pluie, vent, froid …)* *- conduite de montagne, sur route étroite et sinueuse*

Parcours de formation A

Nom et prénom : Date de naissance :

Catégorie de permis demandée : A

En fonction de ce que nous avons convenu au moment de votre inscription, nous vous avons préparé un prévisionnel du parcours de formation.
Ce document a pour but de vous situer dans la formation et de cibler les points sur lesquels nous allons travailler ensemble.

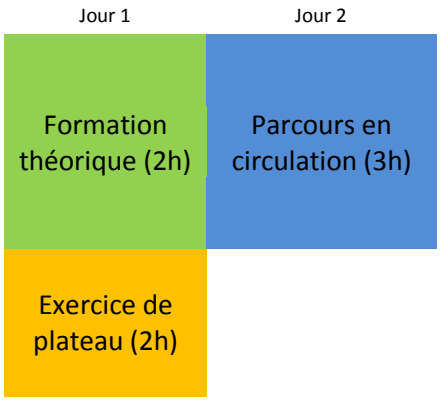

Formation théorique
Vous devrez **obligatoirement** assister aux cours suivant : - explications de la mécanique et du phénomène moto - le risque routier en moto et la prise de conscience du risque Ces cours sont dispensés en présentiel d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière mention deux roues
Formation pratique
Vous allez suivre un apprentissage de la conduite progressif et varié, notamment dans les conditions suivantes : *- conduite en ville et en rase campagne* *- conduite dans un environnement dégradé (pluie, vent, froid …)* *- conduite de montagne, sur route étroite et sinueuse*

Parcours de formation A1

Nom et prénom : Date de naissance :

Catégorie de permis demandée : A1

En fonction de ce que nous avons convenu au moment de votre inscription, nous vous avons préparé un prévisionnel du parcours de formation.
Ce document a pour but de vous situer dans la formation et de cibler les points sur lesquels nous allons travailler ensemble.

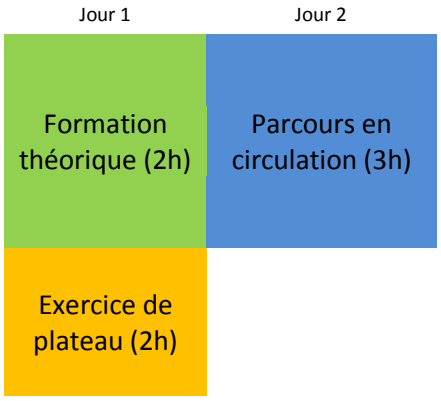

Formation théorique
Vous devrez **obligatoirement** assister aux cours suivant : - explications de la mécanique et du phénomène moto - le risque routier en moto et la prise de conscience du risque Ces cours sont dispensés en présentiel d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière mention deux roues
Formation pratique
Vous allez suivre un apprentissage de la conduite progressif et varié, notamment dans les conditions suivantes : *- conduite en ville et en rase campagne* *- conduite dans un environnement dégradé (pluie, vent, froid …)* *- conduite de montagne, sur route étroite et sinueuse*

Parcours de formation AM

Nom et prénom : Date de naissance :

Catégorie de permis demandée : AM

En fonction de ce que nous avons convenu au moment de votre inscription, nous vous avons préparé un prévisionnel du parcours de formation.
Ce document a pour but de vous situer dans la formation et de cibler les points sur lesquels nous allons travailler ensemble.

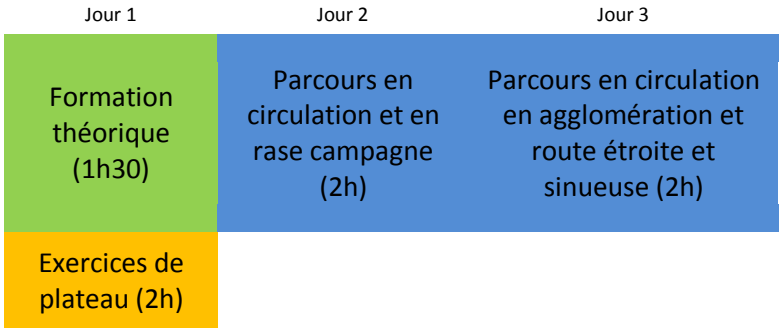

Formation théorique
Vous devrez **obligatoirement** assister aux cours suivant : - les règles de circulation - équipements et comportement du conducteur - entretien, contrôle et organes du deux roues - le risque routier en deux roues et la prise de conscience du risque Ces cours sont dispensés en présentiel d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière mention deux roues
Formation pratique
Vous allez suivre un apprentissage de la conduite progressif et varié, notamment dans les conditions suivantes : *- conduite en ville et en rase campagne* *- conduite dans un environnement dégradé (pluie, vent, froid …)* *- conduite de montagne, sur route étroite et sinueuse*

Les lieux de formation

- La formation théorique aura lieu, soit dans les locaux de L'ECOLE DE CONDUITE LA PROVENCALE situé *35 avenue Henri Rochier 26110 Nyons*, soit dans le garage de nos véhicules situé *6 rue du 4 Septembre 26110 Nyons*.

  La salle de code peut accueillir jusqu'à 25 élèves.

- La formation sur piste des Permis AM a lieu au *Hameau Chantemerle 26110 Nyons*, situé à environ 2mn de l'école de conduite.

  Deux élèves à la fois maximum, peuvent être présents à ces cours. En cas d'indisponibilité de la piste (proche du cimetière), la formation sera effectuée à la *Zone d'activité du Grand Tilleul 26110 Nyons*. Dans les deux cas, les scooters sont amenés au préalable sur la piste par l'enseignant.

- La formation sur piste des Permis A1, A2 et A a lieu à la *Zone d'activité du Grand Tilleul 26110 Nyons* (environ 6mn) ou à la *Zone d'activité de la Greize, route de la Baume de Transit 84600 Valréas* (environ 25mn).

  La piste située à Valréas peut, exceptionnellement, être partagée avec d'autres auto-écoles.

Conditions de passage à l'examen.

La présentation à l'examen pratique pourra avoir lieu après un minimum de 20h de leçons de conduite effectué en auto-école. Il faudra également avoir atteint le niveau de compétence requis et maîtriser les 4 compétences. Pour mieux se situer par rapport aux exigences de l'examen, l'élève fera, au minimum, un permis blanc. D'une durée d'une heure, cette simulation comprend environ : 5mn d'explications, 30mn de conduite et 25mn pour expliquer point par point la notation. En fonction, nous déterminerons une date pour le passage à l'examen et/ou un volume d'heures de conduite à reprendre afin de corriger les erreurs commise pendant le permis blanc.

Déroulement de l'examen B.

Les élèves sont convoqués directement sur le centre d'examen (situé à la Maison de Pays, rue Théodore Dumont 26110 Nyons). Nous leurs auront remis, au préalable, une convocation avec la date et l'heure.

Chaque élève passe à tours de rôle, dans un ordre déterminé par l'accompagnateur (le plus souvent par ordre alphabétique).

L'élève entre dans la voiture et remet sa pièce d'identité à l'inspecteur, ainsi que son livret d'apprentissage s'il est en AAC. A noter que les élèves en B ou CS, doivent quand même être en possession de ce livret le jour de l'examen, comme à chacune de ses leçons de conduite.

Ensuite l'élève s'installe et l'inspecteur lui donne les consignes de l'examen.

Le parcours que l'élève effectue comporte une partie en ville, une hors agglomération et une manœuvre. Il faudra également répondre à 3 questions. Pour la première, l'élève doit effectuer une vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, puis répondre à une question complémentaire. La dernière question concernera les 1ers secours. Toutes ces questions seront envoyées par mail à l'élèves au cours de sa formation, afin qu'il puisse les apprendre et demander conseil aux enseignants sur les points qu'ils ne comprennent pas.

Une fois l'examen terminé, l'élève est libre de partir.

Le résultat est disponible 48h plus tard, sur le site de la Sécurité Routière.

Examen A2

Les examens A2 ont lieu à Montboucher sur Jabron, au niveau de la D540. En règle générale nous partons de Nyons trois heures avant l'heure de convocation à l'examen et nous faisons une pause-café/repas sur la route.

Pour l'examen hors circulation, il y a en général, plusieurs auto-écoles. L'inspecteur établit l'ordre de passage. Il vérifie également les pièces d'identité (carte d'identité et permis de conduire) et l'équipement de chacun. Les candidats commencent par l'épreuve de la « poussette » et des vérifications sur la moto. Puis, dans l'ordre : le parcours lent, le freinage et l'évitement. Enfin nous terminerons par les fiches. Si un élève ne réussit pas une épreuve, l'examen s'arrête immédiatement pour lui. Le résultat est communiqué directement par l'inspecteur.

Pour l'examen en circulation, le départ se fait du même endroit. L'élève s'équipe du gilet auto-école et des oreillettes. Un test de son est effectué avant le départ. L'accompagnateur de l'auto-école conduit la voiture suiveuse et l'inspecteur s'installe à ses côtés. C'est ce dernier qui donne les directions dans le talkie-walkie. La durée de l'examen est d'environ 30mn, explications et notations comprises. Le résultat n'est pas communiqué immédiatement. Il faudra consulter le site de la Sécurité Routière 48h plus tard.

Formation POST PERMIS

Public concerné :

- Etre titulaire d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) entre les 6ème et 12ème mois qui suivent son obtention.

Objectifs :

- Sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers de la route (vitesse, alcool, drogue, …) et à l'éco-conduite.

Conditions requises :

- Être jeune conducteur n'ayant pas commis d'infraction la 1ère année d'obtention du permis

Programme :

- En attente du programme de l'Etat

- Durée de la formation : 1 journée de 7 heures

Conditions de réalisation :

- Minimum 4 élèves / maximum 8

- Inscription 1 mois à l'avance

- coût : 250 €

Validation :

- attestation d'une formation post-permis

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable par l'ensemble des élèves inscrits à une formation dispensée par L'école de conduite la Provençale et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque élève est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par L'école de conduite la Provençale et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 1 : L'école de conduite la Provençale applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur notamment par l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 01/07/2014. L'établissement a, vis à vis du candidat, une obligation de moyen et non une obligation de résultat.

Article 2 : Obligations de l'élève

Chaque élève doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Tout élève inscrit dans l'établissement se doit respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

- L'établissement ne serait être tenu pour responsable du retard du candidat dans la remise des documents nécessaire à la constitution de son dossier. Dès que le dossier est complet, l'établissement s'engage à faire la demande sur le site de l'ANTS dans les meilleurs délais. L'élève reste le propriétaire de son dossier (après solde de tout compte de celui-ci). Le dossier doit être restitué à l'élève en main propre ou à la demande d'une tierce personne mandatée par l'élève.
- Respect envers la direction, le personnel et les autres élèves. Tout acte de violence verbale ou physique pourra entraîner la restitution du dossier au candidat ainsi que son exclusion définitive de l'établissement. Il en sera de même pour les élèves qui seraient sous l'emprise d'alcool ou de drogues.
- Respecter les autres élèves sans discrimination aucune.
- En application du décret n° 2006 –1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation et dans les véhicules écoles.
- Il est interdit aux élèves de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments…). Il est aussi interdit d'introduire des boissons alcoolisées dans l'établissement. Tout élève dont le comportement, ou autre, laisserait penser qu'il a consommé de l'alcool ou des stupéfiants sera invité à quitter l'établissement.
- Avoir une tenue, une hygiène et un comportement correct et adapté à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussures à talons hauts, ouvertes et/ou ne tenant pas la cheville, des vêtements susceptibles de gêner…). Pour toute utilisation des téléphones portables, MP3…, nous vous demandons de sortir de l'établissement afin de ne pas perturber les personnes qui travaillent.
- Respect du matériel et des locaux (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin du matériel fourni, ne pas écrire sur les murs, chaises,…).
- Il est interdit de manger dans la salle de code et dans les véhicules.
- Il est interdit d'utiliser le matériel vidéo sans y avoir été invité.

Article 3 : Sanctions et procédures disciplinaires

Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Suspension provisoire
- Exclusion définitive de l'établissement.

Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation pour un des motifs suivants :

- Attitude empêchant la réalisation du travail de formation
- Évaluation par le responsable pédagogique de l'inaptitude de l'élève pour la formation concernée.

Article 4 : Usage du matériel

Chaque élève a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui pourrait lui être confié en vue de sa formation. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite. A la fin des séances, l'élève est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 5 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Sont notamment interdits leur reproduction par quelques procédés que ce soit.

Article 6 : Assiduité

L'élève se doit d'être présent à chacun des cours qui lui auront été planifié. S'il ne peut assister à l'un d'eux, il devra prévenir l'école de conduite au moins 48h à l'avance. Si ce délai n'est pas respecté, l'Ecole de conduite la Provençale est en droit de facturer la leçon, sauf si l'absence est justifiée (attestation médicale …).
Chaque élève doit être en possession de son livret de conduite à chacune de ses leçons. Si trois oublis de livret surviennent, l'école de conduite est en droit d'annulera la leçon et de la facturer.

Article 7 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou de dommages aux biens personnels des élèves

L'école de conduite la Provençale décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les élèves dans les locaux de formation.

Article 8 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par l'élève accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation. Conformément à l'article R. 6342-3 du Code du travail, l'accident survenu pendant que l'élève se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.
En cas de nécessité de soins de premier secours, une boîte de secours est à disposition dans le bureau d'accueil.

Article 9 : Enregistrements

L'école de conduite La Provençale vous informe qu'une surveillance par caméras est réalisée.
Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 10 : Publicité et date d'entrée en vigueur

Il est demandé aux élèves de penser à lire les informations mises à leur disposition sur la porte de l'établissement (annulation des séances de code, fermeture du bureau…)
Le présent règlement est affiché dans la salle d'accueil et sur le site Internet de l'organisme de formation. Il est applicable dès sa parution sur le site Internet de l'organisme.

L'école de conduite La Provençale est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une bonne et excellente formation.